# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 17 mars 2016 2.10

**FINANCES**

**TRANSITION ENERGETIQUE**

**MODERNISATION ET AMELIORATION**

**DE LA PERFORMANCE DE L’ECLAIRAGE PUBLIC**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN**

**A L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

**"**Créé par l’Article 159 de la loi de finances pour 2016, la dotation budgétaire de soutien à l’investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI) est composée de deux enveloppes :

* une première enveloppe de 500 M€, consacrée à de grandes priorités d’investissement définies entre l’Etat et les communes et intercommunalités telles que la rénovation thermique, la transition écologique, les énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics (accessibilité par exemple), les infrastructures en faveur de la mobilité, les infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d’hébergements et d’équipements publics pour répondre notamment à l’accueil de migrants ;
* une seconde enveloppe de 300 M€, dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants.

Seules des opérations d’investissement peuvent être subventionnées par cette dotation.

Par délibération du 13 novembre 2014, la commune a approuvé la mise en place de l’étude relative au Schéma directeur d’aménagement lumière (SDAL). Le SIEL en assurera la maitrise d’ouvrage. Ce plan fixe les grandes orientations en matière d’éclairage urbain, il guide la gestion de l’éclairage public et la conception de futurs projets.

L’ensemble du patrimoine éclairage public représente 2 729 points lumineux. Il est nécessaire de changer 1 863 points.

La commune porte donc de grands projets d’investissement dont la transition énergétique et plus particulièrement l’éclairage public selon un programme pluriannuel. Elle a pour objectif de diviser par 2,5 la facture énergétique et par 2,7 la consommation électrique en utilisant la technologie LED, et d’abaisser à 50 % le flux nocturne pendant 8 heures. Le coût global de cette programmation de travaux est estimé par le SIEL à 2 298 000 € TTC.

La commune souhaite engager ces travaux de modernisation et d’amélioration des performances énergétiques de l’éclairage public selon une programmation biennale qui s’étend sur 2016 et 2017.

Le montant global de cette opération est estimé à 320 000 € HT.

Les travaux consistent à remplacer l’ensemble des points lumineux équipés de sources lumineuses à vapeur de mercure par de la technologie de type leds. L’éclairage public ainsi modernisé permettra d’obtenir des uniformités et des niveaux d’éclairements conformes tout en diminuant les consommations énergétiques.

Ce projet pourrait bénéficier, dans le cadre de la création des enveloppes de l’Etat au soutien de l’investissement public local aux communes, du fonds de soutien à l’investissement.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. sollicite pour ce dossier, une subvention au titre de fonds de soutien à l’investissement public local, d’un montant aussi élevé que possible pour l’exercice 2016 ;
2. autorise le Maire à signer les différents documents y afférant.